FICHE DE SUIVI
PERMUTATIONS 2027

Fiche de renseignements à remplir le plus précisément possible, à communiquer au SNUDI-FO … pour que les délégués vérifient votre barème et suivent votre demande.

Coordonnées du SNUDI FO

Snudi-FO86 - snudifo86@gmail.com - www.snudifo86.org
Tel : 05.49.52.52.83 et 06.60.41.34.85
21 bis rue A. Orillard - 86035 POITIERS CEDEX
Référente : Catherine LE POITTEVIN 0675422754

A RETENIR :
04/11 : Ouverture des candidatures sur SIAM (I-prof)
25/11 à 12h : Clôture des candidatures
10/12 : date limite pour renvoi à la DSDEN des accusés de réception et justificatifs
10/03/25 12h : Résultats des permutations informatisées

NOM **Prénom**

Adresse personnelle :
Tél. perso : Portable : Adresse mail :
Syndiqué(e) au SNUDI FO : ☐ OUI ☐ NON

1/ Votre position :

☐ **en activité** : École Commune
☐ **en disponibilité** ☐ **en congé parental** ☐ **en détachement** ☐ **en CLM/CLD**

2/ Votre échelon : au 31/08/20**24** **Votre corps :** ☐ Instit ☐ PE ☐ PE HC ☐ PE CE

3/ Votre ancienneté dans le département :ansmois (au 31/08/20**25**)

Date d'entrée dans le département :

4/ Rapprochement de conjoints séparés pour raison professionnelle ou au titre de l'autorité parentale conjointe

REMARQUE : Il y a rapprochement du conjoint quand il exerce une activité professionnelle ou est inscrit auprès du Pôle Emploi du département sollicité. Les conjoints doivent être mariés ou pacsés (au plus tard le 1er septembre 2024) ou concubins avec enfant(s). Il y a situation d'autorité parentale conjointe lorsque le collègue habite dans un département autre que celui de l'enfant ou lorsqu'il est scolarisé dans un autre département Des justificatifs seront demandés.

- Demandez-vous à changer de département au titre du rapprochement de conjoint ? OUI NON
- Demandez-vous à changer de département pour vous rapprocher de votre ex-conjoint ? OUI NON
- Combien avez-vous d'enfant à charge (moins de 18 ans au 31/08/2025) ou à naître (reconnaissance anticipée au 01/01/2025) :
- Depuis combien d'année(s) êtes-vous séparé(e) : an(s)
- Etes-vous en disponibilité ou en congé parental pour suivre votre conjoint : OUI NON

Depuis combien de temps ? an(s)

- Demandez-vous un département d'une académie qui est non limitrophe : OUI NON

5/ Renouvellement du même 1er vœu :

Depuis combien d'années, sans changement ni interruption, demandez-vous votre 1er vœu ? an(s)

6/ Exercice en Éducation prioritaire ou POP (REP/REP+/ « Zone violence » ou « CLA ») :

Exercice d'au moins 5 ans (au 31/08/2025), de services effectifs et continus (plusieurs écoles possibles)

☐ **en REP + ou Zone violence** ☐ **en REP** ☐ **en alternance REP / REP + ou zone violence**

Exercice d'au moins 3 ans (au 31/08/2025) ☐ **dans une école engagée dans un CLA ou sur un POP**

7/ Bonification au titre du handicap :

- Etes-vous bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) relevant de la RQTH en cours de validité ?

☐ OUI ☐ NON

- Allez-vous demander une majoration exceptionnelle de 800 points au titre de la RQTH pour vous-même, votre conjoint ou votre enfant ? ☐ OUI ☐ NON

ATTENTION : des justificatifs seront demandés par l'administration

8/ Bonification au titre des centres d'intérêts matériels et moraux pour les DOM :

- Faites-vous une demande pour ce motif ? ☐ OUI ☐ NON
- Avez-vous obtenu les 600 pts l'année dernière ? ☐ OUI ☐ NON

9/ Faites-vous une demande d'affectation sur un poste à profil national (POP) ?

- Faites-vous une demande pour ce motif ? ☐ OUI ☐ NON

Indiquez vos vœux par ordre de préférence :

1- 4-

2- 5-

3- 6-

Vœux liés :

Ces vœux sont-ils liés à ceux de votre conjoint également enseignant dans le Primaire ? ☐ OUI ☐ NON

NOM et Prénom de votre conjoint :

Quel est son département d'exercice ?

Barème de votre conjoint

REMARQUES PARTICULIÈRES

.....

.....

.....

Intitulés	Echelon	Ancienneté (en **mois**)	Tranches de 5 ans	Rapprochement de conjoints/ garde alternée					Renouv. Vœu n°1	Zone violence et REP+/REP ou CLA	CIMM	RQTH	
				Bonification RC ou APC.	Enfant	Années séparation	Congé parental ou disponibilité	Majoration acad. non limitrophe					
Nomb													
Taux		-3 x2	-3 /5 =tranchesx10	150 pts	x50 pts			80 pts	x 5 pts	90/45/27 pts	600 pts	100 ou 800 pts	
Total													

RÉSULTATS (PARTIE RÉSERVÉE AU SYNDICAT) :

Barème retenu Pts	Département obtenu	Non obtenu
		barème du dernier entrant dans le département souhaité :